



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armement

Question écrite n° 109108

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les ventes d'avions de combat Rafale à l'étranger. Il désire savoir de quelle manière il compte promouvoir l'exportation de cet appareil.

Texte de la réponse

La capacité à exporter l'avion de combat Rafale représente pour notre pays un enjeu majeur, compte tenu de ses multiples implications technologiques, industrielles, économiques et stratégiques. Elle suppose, de la part de la totalité des acteurs français concernés, tant industriels qu'étatiques, une mobilisation soutenue, permanente et coordonnée. Dans un environnement concurrentiel particulièrement exacerbé sur le segment des avions de combat, le succès du Rafale sur le marché international dépendra essentiellement de notre capacité collective à convaincre les différents interlocuteurs étrangers de la supériorité de notre offre globale. Il importe ainsi de valoriser les exceptionnelles performances techniques, la polyvalence d'emploi et les aptitudes opérationnelles du Rafale, telles qu'elles sont aujourd'hui pleinement démontrées sur les théâtres d'opérations extérieurs afghan et libyen, mais également de faire preuve de compétitivité en termes de prix, et enfin de proposer aux pays clients des partenariats attractifs et innovants au regard de leurs attentes et de leurs ambitions (coopération militaire, technologique ou industrielle). Si le Rafale demeure à ce jour en quête de son premier contrat, les perspectives d'exportation de cet appareil doivent être envisagées, tout comme pour le Mirage 2000 avant lui, sur une période longue, correspondant à un nouveau cycle mondial de renouvellement des flottes d'avions de combat. Dans ce contexte, les besoins des pays étrangers en avions de la classe du Rafale sont évalués à environ 2 400 appareils neufs d'ici à 2030. Si la France parvient à maintenir sa part de marché habituelle concernant ce type d'équipement de défense, comprise entre 10 et 15 %, le nombre de Rafale susceptible d'être exporté au cours de la période considérée se situe entre 240 et 360. Par sa technologie et sa polyvalence d'emploi (supériorité et défense aérienne, attaque air-surface, reconnaissance), le Rafale est parfaitement adapté pour répondre aux besoins actuels et futurs du marché international et affronter la concurrence européenne (Eurofighter Typhoon notamment) et internationale. Ainsi, au-delà des négociations qui se poursuivent en vue de l'acquisition de Rafale par les Émirats arabes unis, l'avion français participe actuellement à des compétitions internationales initiées par l'Inde, le Brésil et la Suisse. Des perspectives commerciales à plus long terme semblent se dessiner avec d'autres pays.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109108

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5298

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8814